

Union syndicale Solidaires  
31 rue de la Grange aux Belles 75010 Paris  
contact@solidaires.org

[solidaires.org](https://solidaires.org)

 @UnionSolidaires  
 @UnionSolidaires  
 @union\_solidaires

 **ÉGALES**  
**GRÈVE FÉMINISTE !** **mars 2023**



ÉDITO

# 8 MARS, JOURNÉE INTERNATIONALE DE LUTTE POUR LES DROITS DES FEMMES, TOUTES ET TOUS EN GRÈVE, POUR LES DROITS DES FEMMES, POUR LE RETRAIT DU PROJET RETRAITE!

La mobilisation du 8 mars cette année aura lieu en plein dans le durcissement du mouvement social sur les retraites qui commence le 7 mars avec la France à l'arrêt.

Si toutes les femmes arrêtent leur travail salarié et/ou domestique, c'est l'ensemble de la société qui s'arrête. Si les femmes s'arrêtent, le monde s'arrête.

La macronie qui a reçu quelques organisations féministes sent bien cette menace dans un contexte social inédit.

**Par la grève féministe, faisons de ce 8 mars un raz de marée féministe qui emporte le projet de réforme retraite, et crée les bases pour de nouveaux droits et moyens pour toutes les femmes!**

**Parce que nous voulons l'égalité salariale et la revalorisation des métiers féminisés** — l'égalité salariale n'est toujours pas une réalité, et les femmes gagnent toujours en moyenne un quart en moins que les hommes,

**Parce nous voulons partir à la retraite en bonne santé, et que nous voulons des retraites dignes** — la réforme des retraites va aggraver la situation des femmes qui touchent des pensions de droits directs inférieures de 40 % que celles des hommes,

**Parce qu'au travail et dans la société, nous voulons pouvoir vivre et travailler librement sans sexisme, ni violences sexuelles** — une femme sur trois a subi du harcèlement sexuel, et les féminicides ne diminuent pas

**Parce que nous voulons que toutes les femmes du monde soient libres de leurs choix de vie, puissent disposer de leurs**

**corps sans subir les dominations multiples, les violences** — les femmes iraniennes sont toujours opprimées malgré la révolution en cours, les femmes ukrainiennes subissent le viol de guerre, les femmes kurdes sont assassinées

**Parce que nous voulons la régularisation et une protection genrée de toutes les femmes sans papiers** — nous refusons le nouveau projet de loi Asile & Immigration du gouvernement. Si les motifs et parcours de migration sont multiples, les femmes migrantes sont toutes confrontées à des discriminations qui articulent genre, ethnicité et classe.

**Parce que l'accès et le droit à l'avortement doivent être garantis** — les avancées comme le droit à l'avortement obtenu en Argentine, et sa dépénalisation en Corée ou en France l'allongement des délais et la constitutionnalisation qui est en cours, côtoient les régressions : fin du fédéralisme du droit à l'avortement aux États-Unis... fermetures des centres IVG en France avec apparition de désert médicaux.

## **Le 7, le 8 mars et les jours suivants, toutes et tous en grève!**



# AGGRAVATION DES INÉGALITÉS FEMMES/HOMMES À LA RETRAITE: C'EST **NON!**

Le ministre Riester chargé des relations avec le Parlement s'est pris les pieds dans le tapis lors d'une interview récemment : il a déclaré que le report de l'âge légal allait pénaliser les femmes (en annulant les majorations de trimestres acquises par enfants) ! Pour ensuite se raccrocher aux branches et mettre en avant les mesures compensatoires qui sont censées faire passer la pilule et améliorer la situation des retraitées : prise en compte du congé parental pour les carrières longues... minimum de pension. On ne peut le blâmer de sa sincérité sur le constat global... oui, ce projet de réforme nuit à tous et toutes, mais particulièrement aux femmes !

## La double besogne des femmes se paye cher

Articuler tâches domestiques, éducation des enfants et travail : voilà la réalité que vivent en majorité les femmes, alors que le partage des tâches entre les hommes et les femmes n'est toujours pas égalitaire. Elles prennent majoritairement le congé parental et le temps partiel, ce qui pénalise leur salaire, leur évolution de carrière et leur retraite. Avec l'allongement de la durée de cotisation à 43 ans, ce sera beaucoup plus difficile d'atteindre le taux plein, d'ailleurs de nombreuses femmes sont déjà obligées dans le système actuel de travailler au-delà des 62 ans pour éviter de partir avec une retraite de misère. Avec cette réforme, les femmes seront donc de plus en plus nombreuses à partir avec une retraite incomplète. Et, faute d'avoir réalisé le nombre d'années suffisantes à cet effet, elles seront frappées par la décote (qui diminue le montant de la retraite ou pension). C'est la double peine ! E. Borne se contente de dire que l'âge d'annulation de la décote (67 ans) n'est pas relevé : quelle gratification ! De plus, de nombreuses femmes subissent en plus précarité et chômage, ce qui dégrade encore leur situation au regard de la décote. Sans compter que le taux d'activité des femmes est de dix points en dessous de celui des hommes !

### Solidaires revendique :

- Le partage égalitaire des tâches domestiques ;
- La mise en place d'une sur-cotisation patronale équivalente à celle d'un taux plein sur l'emploi à temps partiel ;
- Un congé parental partagé et rémunéré pour les deux parents ;
- La suppression de la décote ;
- Un service public de la petite enfance ;
- L'amélioration de l'emploi des femmes, ce qui améliorerait de surcroît les rentrées de cotisations.

## Inégalités de revenus F/H = inégalités de retraites F/H

Tout le monde est globalement contre cette réforme. Continuer de donner des arguments pour contrer cette réforme, c'est donner plus de force au mouvement, plus de possibilités d'aller plus loin.

### Solidaires revendique :

- L'égalité salariale femmes/hommes ;
- La revalorisation des métiers féminisés, la reconnaissance de leurs qualifications ;

– Le maintien de systèmes de compensation pour les femmes tant que l'égalité des salaires et de la prise en charge des enfants ne sont pas réalisés.

## Pénibilité des métiers féminisés : quel départ anticipé en retraite ?

Les métiers invisibilisés des femmes, mis de côté, trouvent très rarement la reconnaissance de leur pénibilité. Postures pénibles, port de charges lourdes, horaires décalés... sont le lot quotidien de très nombreuses femmes dans le commerce, le soin (ASH, aides-soignantes, infirmières), le service à la personne, le nettoyage... Avec l'allongement de la durée de cotisation, ces femmes devront travailler plus longtemps, usées par le travail, avec un état de santé détérioré.

### Solidaires revendique :

- Une concertation interprofessionnelle sur la pénibilité dans le privé avec un examen particulier ces métiers féminisés et l'élargissement de la catégorie active dans le public (aux infirmières notamment) ;
- Un départ anticipé de 5 ans sur l'âge légal ramené à 60 ans pour 37,5 années de cotisation.

## Inégalités F/H à la retraite : des retraitées toujours plus nombreuses

La réalité : le montant des pensions versées aux femmes est inférieur de 40 % à celui des hommes avant pension de réversion. Avec les dispositifs familiaux et pensions de réversion, les femmes perçoivent une pension inférieure de 26 % à celle des hommes. La retraite à 1200 euros (85 % du SMIC net) pour les retraitées pauvres à carrière complète : voilà ce que nous promet Macron, soit 100 euros au-dessus du seuil de pauvreté qui se situe à 60 % du revenu médian soit 1102 euros. Facteur aggravant : les femmes aux carrières incomplètes, dont le nombre s'accroît, ne bénéficieront pas de cette retraite minimale !

### Solidaires revendique :

- La retraite minimale égale au SMIC porté à 1700 euros net, et pas de retraite en dessous du SMIC ;
- L'indexation des retraites sur les salaires.

**C'EST LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT QU'IL FAUT  
CHANGER ! RETRAIT DE LA RÉFORME DES RETRAITES!  
APRÈS UNE VIE DE TRAVAIL, LES FEMMES DOIVENT  
POUVOIR VIVRE DIGNEMENT, ET NON PAS SURVIVRE!**

# Egalité professionnelle : l'actualité en bref

FÉVRIER 2023

## 1. Le 25 janvier déclaré «Journée nationale contre le sexisme»

Cette officialisation est l'aboutissement de la démarche engagée depuis 2017 par le collectif Ensemble contre le sexisme qui organise chaque année le 25 janvier «la journée nationale contre le sexisme». C'était aussi la 10<sup>e</sup> recommandation du rapport du HCE (voir ci-dessous).

Après le 8 mars, le 25 novembre voici une autre date pour mobiliser sur les inégalités et les violences faites aux femmes.

## 2. 5<sup>e</sup> rapport du Haut Conseil à l'Égalité (HCE) sur l'état du sexisme en France

Ce rapport souligne que «le sexisme ne recule pas en France. Au contraire, certaines de ses manifestations les plus violentes s'aggravent, et les jeunes générations sont les plus touchées».

Selon le rapport, la société française demeure très sexiste dans toutes ses sphères : «les femmes restent inégalement traitées par rapport aux hommes, et elles restent victimes d'actes et propos sexistes dans des proportions importantes».

Ce rapport repose sur les résultats du «Baromètre Sexisme» mené avec l'institut Viavoice. Il pointe les conséquences du sexisme notamment dans le monde professionnel, avec des filières qui restent très fermées aux femmes ou les discriminations sexistes dans l'orientation professionnelle. Tout ceci entraînant une surreprésentation des femmes dans les métiers précaires (temps partiel, horaires décalés, conditions de travail dégradées...).

Sur la question des violences physiques, sexuelles et psychologiques, le rapport est alarmant. Plus d'un tiers des femmes interrogées déclarent avoir déjà vécu une situation de non-consentement. Globalement, le rapport pointe une dégradation des résultats, en particulier chez les jeunes actifs et dans le monde du travail.

Si les mobilisations féministes, nombreuses, sont mises en avant dans le rapport, on peut partager le triste constat du manque d'actions concrètes des pouvoirs publics. Un chapitre est aussi consacré au phénomène de backlash (retour de bâton), développé par la féministe américaine Susan Faludi. L'état des lieux du sexisme conclut que «l'année 2022 paraît renouveler ce cycle conservateur face aux mouvements féministes récents».

Le HCE fait 10 recommandations pour lutter contre toutes les manifestations du sexisme et ses causes.

→ [Voir le Rapport 2023 sur l'état du sexisme en France](#)

À noter également une tribune collective parue dans le journal *Le Monde* du 24 janvier 2023 qui affirme entre autres choses : «on ne peut se contenter de protéger (les femmes) et de punir (les hommes). [...] il faut un vaste plan d'urgence qui élimine les causes du mal, les stéréotypes, les assignations, les injustices, les violences dès le plus jeune âge, sans quoi les mentalités n'évolueront pas en profondeur.»

## 3. La prise en charge par les entreprises des violences domestiques

Le bureau français de l'organisation internationale du travail (OIT) a publié le 25 novembre 2022, une étude sur les politiques menées par 18 grandes entreprises françaises pour faire face aux violences domestiques de leurs salarié-es.

→ [Voir l'étude](#)

L'étude fait une synthèse des mesures mises en œuvre par les entreprises pour soutenir sur le lieu de travail les victimes de violences domestiques. Cela va de campagnes de sensibilisation à l'orientation des victimes, à accorder des aides financières, du temps ou des congés, un logement, une mobilité, etc. Ces questions sont souvent abordées dans le cadre des discussions sur l'égalité professionnelle.

Les violences conjugales ne re-

lèvent pas que de la sphère privée puisqu'elles ont un impact au travail et que l'entreprise a son rôle à jouer dans la protection des salarié-es. Il ne faut pas perdre de vue que les violences domestiques peuvent être un frein à l'accès, au maintien et à l'évolution dans l'emploi.

## 4. Endométriose, congés menstruels

Plusieurs initiatives à signaler :

— Sud Travail Affaires Sociales a obtenu l'inscription dans le RI de la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DDETS) 31 d'un droit à absence pour règles douloureuses d'une journée par mois.

— Le Parlement espagnol a voté le 15 décembre 2022 un texte instituant un congé menstruel pour les femmes souffrant de règles douloureuses.

— La création de 16 centres multidisciplinaires de prise en charge de l'endométriose en Nouvelle-Aquitaine. Une initiative intéressante de l'agence régionale de santé (ARS) qui s'inscrit dans la stratégie nationale de lutte contre l'endométriose.

## 5. L'outrage sexiste devient un délit au 1<sup>er</sup> avril 2023

Pour mémoire : l'outrage sexiste consiste à imposer à une personne un propos ou un comportement à connotation sexuelle ou sexiste, qui, quel que soit le lieu où il s'exprime (rue, travail) lui porte préjudice. L'acte doit porter atteinte à la dignité de la victime, en raison de son caractère dégradant ou humiliant, ou l'exposer à une situation intimidante hostile ou offensante. Par exemple, faire des commentaires à connotation sexuelle sur une femme – sur son lieu de travail ou dans la rue –, la poursuivre, ou lui faire des propositions sexuelles.

Alors qu'il était puni par une simple contravention de 750 € (pouvant aller jusqu'à 1500 € en cas de circonstances aggravantes) l'outrage sexiste aggravé devient un délit puni d'une

amende de 3750 € à compter du 1<sup>er</sup> avril 2023.

Un décret est en préparation pour punir l'outrage sexiste simple d'une contravention de 5<sup>e</sup> classe.

### **6. Une directive européenne sur la présence des femmes dans les conseils d'administration**

Adoptée par le parlement européen le 22 novembre 2022, la directive prévoit d'ici au 30 juin 2026 que 40 % des postes d'administrateurs non exécutifs soient occupés par des personnes du sexe sous-représenté, donc par des femmes. Les États ont 2 ans pour transposer cette directive. Toutefois, en ne s'appliquant qu'aux sociétés cotées de plus de 250 salarié·es, la directive a une portée limitée.

### **7. Locaux d'allaitement : une demande réitérée de la Cour de cassation à soutenir ?**

Dans son bilan annuel 2021 la Cour de cassation réitère sa proposition d'adopter des mesures permettant aux femmes qui le souhaitent de pouvoir allaiter leur enfant dans un local ou d'y tirer leur lait.

La cour demande donc l'abrogation des articles L. 1225-32 et R. 4152-13 à R. 4152-28 du code du travail datant de 1917 et l'adoption de dispositions réglementaires visant à mettre en œuvre l'article L. 1225-31 du Code du travail.

La cour ajoute qu'il serait intéressant dans le même temps de mettre en conformité le droit français avec la Charte sociale européenne qui prévoit que la pause pour allaiter reconnue par l'article L. 1225-30 du Code du travail, soit rémunérée. La rémunération des pauses d'allaitement n'est actuellement pas garantie aux salariées ni par le Code du travail ni par le statut de la fonction publique.

### **8. Une jurisprudence intéressante : une sanction disciplinaire censurée**

Le juge a censuré une sanction (exclusion temporaire de l'université d'une durée de 2 ans assortie d'un sursis) prise par un conseil de discipline en considérant que la sanction

infligée n'était pas proportionnée à la gravité des faits et créait un doute sérieux quant à la légalité de la décision contestée. Les faits reprochés à l'étudiant portaient sur des « propos à caractère sexuel et des comportements déplacés malgré les refus explicites que lui avaient opposés les intéressées ». TA Nice, 26 juillet 2022, n° 2203391

Il est intéressant de noter que cette décision a été annulée à l'initiative de l'université.

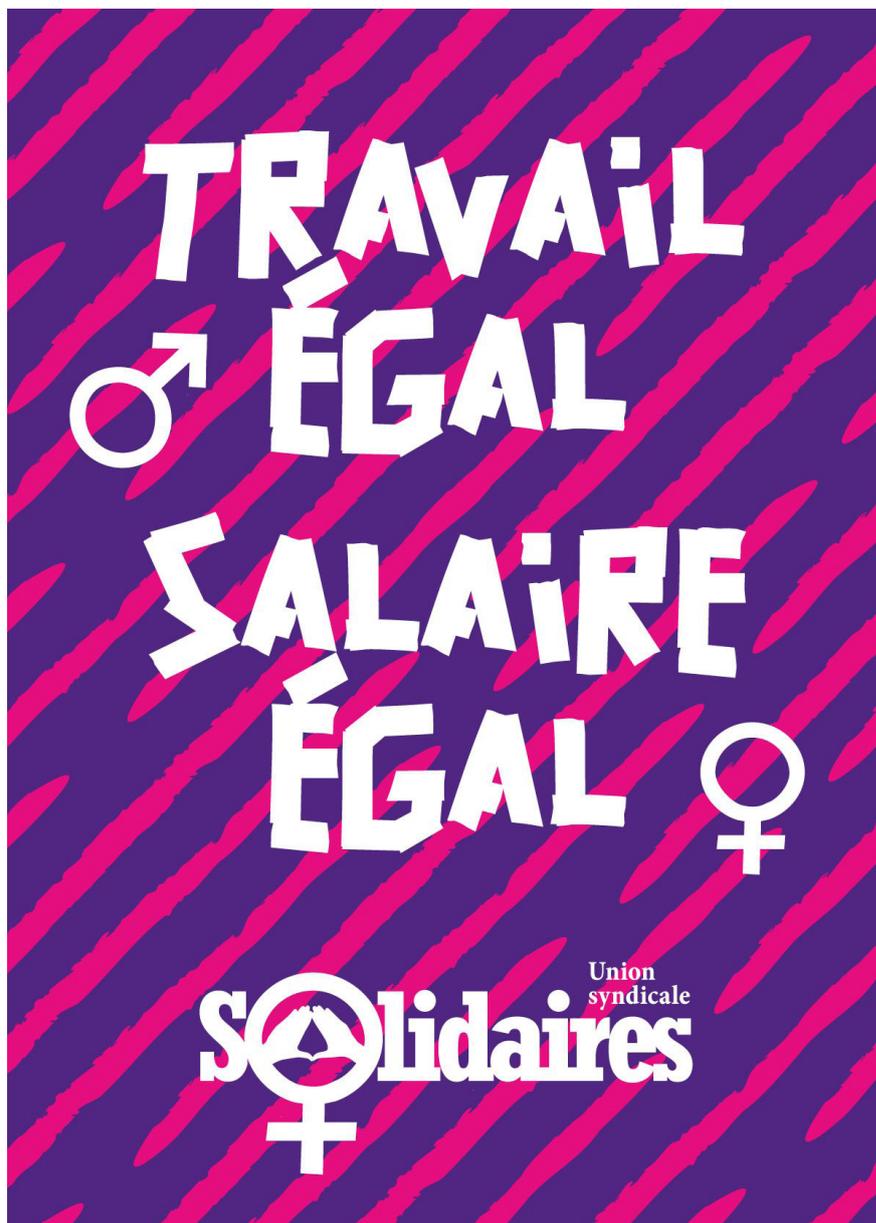
### **9 Déconjugalisation de l'allocation adulte handicapé (AAH)**

À compter du 1<sup>er</sup> octobre 2023, seules les ressources individuelles de la personne handicapée (et non plus les revenus du ménage) seront prises en compte pour calculer le montant de

la prestation.

Si c'est une mesure importante qui devrait être étendue aux autres minima sociaux comme le RSA dont le montant est toujours calculé en tenant compte des ressources du foyer, Solidaires a critiqué le fait qu'elle arrive bien tardivement. De plus, le montant de l'AAH restera encore en dessous du seuil de pauvreté même si celle-ci a été revalorisée de 4 %. C'est encore bien insuffisant pour aider les personnes en situation de handicap de sortir de la précarité au vu de l'inflation et de l'augmentation du coût de la vie !

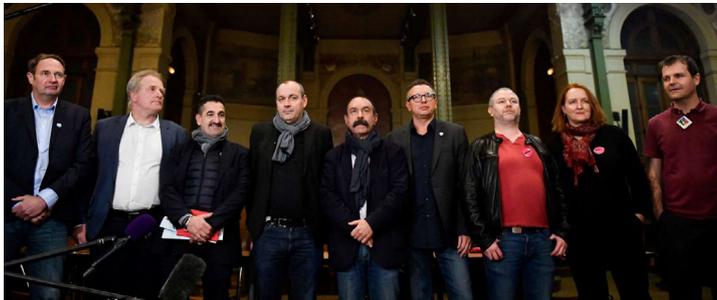
Enfin, pour Solidaires il est indispensable que le montant de l'aah soit au minimum au niveau du smic, puisqu'il s'agit de remplacer un salaire que la personne en situation de handicap ne peut avoir. Et le smic doit être augmenté à 1700 € net !



# JE NE VEUX PLUS ÊTRE LA SEULE FEMME SUR LA PHOTO !

La mobilisation contre la réforme des retraites est déjà historique, et une unité intersyndicale jamais vue depuis douze années est un message fort qui y contribue fortement. Il l'est autant en direction de l'ensemble des travailleuses et travailleurs pour dire qu'il faut se mobiliser face à cette réforme injuste et brutale, qu'en direction du gouvernement sur le niveau de détermination des organisations syndicales à faire reculer cette réforme des retraites régressive et injustifiée. La première déclaration intersyndicale retraite a été lue à la Bourse du travail le 10 décembre dans la foulée des annonces de la première ministre.

Une photo des «numéros 1» des 8 organisations syndicales a été faite par l'AFP à cette occasion, relayée dans nombre d'articles de presse et médias.



Dès le lendemain, beaucoup de militantes, et quelques militants, de notre Union syndicale Solidaires et d'autres syndicats ou collectifs du mouvement social, m'ont écrit pour pointer ce qui était flagrant sur cette photo, à part ce moment historique d'unité syndicale. Le fait que j'étais la seule femme.

Et leur message était «merci d'être là» ! Et que oui, c'est encore fou qu'une telle représentation soit si peu féminisée. J'ai eu envie de relayer ces témoignages qui m'ont touchée, en en pointant la dimension politique et féministe : oui les femmes ont toutes leur place à tous les niveaux dans les syndicats, comme dans toutes les organisations du mouvement social, comme au travail et dans la société !

Oui, il est important que l'on sorte d'une représentation masculine quasi unanime, à la tête des organisations syndicales.

Ce n'est pas une «figure de style» mais bien un objectif de représentation de la quasi moitié du monde du travail que représentent les femmes. Et c'est aussi un sujet valable pour les personnes racisées encore bien moins présentes dans les postes de représentation des syndicats.

Comment se fait-il qu'à Solidaires il y ait aussi une femme sur la photo ? c'est simple : c'est une règle statutaire qui impose une co-délégation paritaire, que j'assure avec Simon Duteil depuis octobre 2020. Auparavant avec Eric Beynel, c'était Cécile Gondard Lalanne qui était co-déléguee (et avec Bernadette Groison de la FSU il y avait alors 2 femmes représentantes syndicales nationales), et avant l'adoption de cette disposition, c'était Annick Coupé qui a été déléguée générale à l'origine de Solidaires.

Cela montre qu'ériger des règles pour obtenir une représentation paritaire est nécessaire. Depuis de nombreuses années, le taux de syndicalisation des

femmes progresse. Elles accèdent aussi de plus en plus à des fonctions nationales dans les syndicats, même si elles ne représentent pas encore la moitié des effectifs dans les syndicats. Mais le volontarisme sur le sujet ne suffit pas. L'évolution franchira un cap lorsque la question de la participation des femmes à tous les niveaux sera investie collectivement (en termes de prise en compte des contraintes particulières des femmes, en termes de formation de l'ensemble des militant-es), traduite en règles et vue comme étant une nécessité positive ! J'ai la chance de travailler au niveau des intersyndicales nationales, dans divers collectifs avec plusieurs militantes d'autres syndicats de grande qualité. Elles doivent pouvoir maintenant accéder aux postes de n° 1, ce qui demande encore des évolutions de mentalités et de règles statutaires, y compris dans les syndicats véritablement engagés sur les questions féministes.

Parce que comme partout les femmes rencontrent encore nombre de résistances sexistes par rapport à l'enjeu de pouvoir (tout relatif) que représente une fonction dite «dirigeante» ou en tout cas de représentation, ceci à tous les niveaux dans les syndicats, comme d'ailleurs dans l'ensemble de la société.

Comme toutes les femmes, j'ai souvent été témoin, victime, du «sexisme du quotidien» qui persiste y compris dans les organisations syndicales. Cela peut aller jusqu'au départ des militantes... c'est encore trop souvent le cas, encore plus en cas de violences sexistes et sexuelles.

Donc oui, il y a des réflexions à avoir sur l'adoption des règles paritaires à imposer (co-délégation, ou représentation femme, homme alternée), de la base jusqu'au «numéro 1». Et pour répondre d'un trait à certains messages sur les réseaux sociaux, non, je ne suis ni une potiche, ni un alibi, mon engagement syndical et féministe ne date pas d'hier (ça y est, je suis obligée de me justifier), et non faire ce message ne sacrifie en rien «l'union sacrée» sur l'autel du féminisme (dixit un autre commentaire à côté de la plaque). Je voudrais que cet écrit soit un message pour toutes les femmes, de continuer malgré les difficultés, que la force et la conviction d'être à leur place s'amplifie, partout et à tous les niveaux. C'est aussi valable pour toutes les personnes sous-représentées, invisibilisées dans la société. Et nous comptons plus que jamais sur les militants alliés pour y parvenir, ce qui leur demande aussi un parcours de «déconstruction» militant et personnel vis-à-vis du système patriarcal auquel ils ont été aussi biberonnés.

Une représentation diversifiée est aussi le gage d'un syndicalisme en phase avec le monde du travail dans sa diversité et sa réalité. Qui donne envie d'aller dans la rue, et de se mobiliser. La banderole des manifestations intersyndicales des dernières journées était plus paritaire. Heureusement. Je ne veux plus être la seule femme sur la photo. Il y a encore beaucoup de chemin à parcourir. A Solidaires et ailleurs on est des centaines, des milliers de femmes, voir des millions qui ne lâcheront rien sur ce sujet.

*Murielle Guilbert, co-déléguee de Solidaires*

# LOI IMMIGRATION

Le projet de loi immigration que souhaite Darmanin va aggraver la situation des femmes migrantes. Si les motifs et parcours de migration sont multiples, les femmes sont toutes confrontées à des discriminations qui articulent genre, ethnicité et classe, qui relèvent tant du droit que des représentations et pratiques sociales. Aussi, agir sur les lois et politiques publiques est primordial, tout comme agir sur les pratiques sexistes et racistes qui contribuent à l'exploitation et à la domination renforcées des femmes immigrées en France. Comme nous le rappelait l'année dernière Bchira du collectif des travailleuses sans papiers de Paris, les politiques migratoire sont patriarcales et hétéro-normées :

«En tant qu'étrangères les femmes migrantes sont soumises à des lois d'exception et en tant que femmes elles font les frais d'un Code qui s'est construit sur une perception sexiste des migrations dans laquelle les mobilités féminines sont perçues comme familiales et les femmes comme des rejoignantes ("épouses de", "mères de", "filles").

Aujourd'hui, la régularisation des femmes non travailleuses se fait via la vie commune avec un français ou un étranger résident et aussi par la scolarisation des enfants. Cela implique de vivre ensemble car il faudra prouver à chaque renouvellement de titre de séjour la vie commune (être mariée ne suffit pas), et de ne pas se séparer dans les 4 premières années sous peine de perdre son titre de

*séjour. Tout est pensé dans un système patriarcal et hétéronormé alors qu'aujourd'hui les modèles familiaux sont très diversifiés. Beaucoup de femmes enfantent juste pour "créer des droits". Mais réellement elles se retrouvent seules avec des enfants à charge pendant des années et dans des conditions très précaires. (...)*

*Pour celles qui veulent accéder à la régularisation par le travail, le parcours est tout aussi compliqué : il faut avoir un temps plein, gagner au moins l'équivalent du SMIC. Or, on sait que les femmes sont de manière générale sur-représentées dans les emplois précaires (contrat à durée déterminée, temps partiels imposés), qu'il existe une ethnicisation de certains secteurs du marché du travail, notamment le secteur du soin et des services à la personne qui emploie en grande partie des femmes étrangères, ce qui est souvent synonyme de multiples employeur-euse-s. Et l'une des conditions de régularisation par le travail consiste pour l'employeur-euse à payer une taxe, ce qui se révèle être un obstacle de plus lorsqu'il s'agit de particulier-e-s.»*

<https://solidaires.org/sinformer-et-agir/les-journaux-et-bulletins/solidaires-et-egales/mars-2022/femmes-sans-papiers-une-legislation-patriarcales-et-hetero-normee-qui-renforce-les-inegalites/>

C'est pourquoi la délégation de Solidaires qui a été reçue par le minist-

ère du Travail le lundi 5 décembre a notamment rappelé nos revendications pour une politique d'accueil non sexiste :

- Un statut autonome pour les femmes étrangères, la reconnaissance de leurs droits individuels et un titre de séjour assorti d'une autorisation de travail systématique quel que soit leur mode d'entrée en France.
- L'effectivité du maintien du droit au séjour pour les femmes subissant des violences et en cas de rupture conjugale, et son extension au-delà de la première demande de séjour.
- Le droit d'asile pour les femmes fuyant leur pays pour échapper aux discriminations sexistes, aux mutilations sexuelles, maltraitements, mariages forcés, viols de guerre... mais aussi pour les hommes et les femmes subissant des persécutions en raison de leur orientation sexuelle ou de leurs actions comme de leurs idées en faveur des droits des femmes et des lesbiennes Gais Bi et Transsexuel-les.
- Des actions pour favoriser l'accès à la formation des femmes étrangères et notamment des primo-arrivantes.
- L'abrogation des codes de statuts personnels et le refus de leur application en France et la promulgation de lois civiles égalitaires.
- Des politiques efficaces de lutte contre les stéréotypes et les discriminations sexistes et racistes dans le champ du travail comme dans l'ensemble de la société.

## Formation : Les intersyndicales femmes

**Les 16 et 17 mars 2023 à Paris, salle Olympe de Gouges**

Bien qu'il soit hors délai pour faire une demande de formation à l'employeur, il reste des places pour s'inscrire. N'hésitez pas. Cette formation regroupe des militant-es de la CGT, de la FSU, et de Solidaires depuis 1998. Elle se veut un lieu d'échanges qui permet d'approfondir les questions revendicatives sur nos lieux de travail et de poser la question de la place des femmes dans les syndicats.

**Voici les différentes thématiques de l'édition 2023 :**

- Femmes, paix, désarmement et résistance
- Femmes et santé au travail et dans le syndicalisme
- Le genre du capital
- Femmes et télétravail

Les Intersyndicales Femmes 2023 seront aussi en l'honneur de Margaret Maruani et un femmage lui sera rendu en fin de journée le 16 mars.

Plus d'infos : <https://solidaires.org/se-former/catalogue-des-formations/intersyndicales-femmes-2023/>

## Une féministe : PINAR SELEK

Militante féministe, turco-française, libertaire et antimilitariste, docteure en sciences politiques et écrivaine, Pinar Selek fut enfermée sur des motifs fallacieux alors qu'elle étudiait comme chercheuse la résistance kurde. Torturée pendant plus de 10 jours, elle refusa de livrer ses contacts. Le pouvoir turc a alors décidé de faire d'elle une « terroriste » en fabriquant de toutes pièces les éléments voulus pour démontrer contre toute évidence la survenance d'un attentat, alors que tout a établi que l'explosion du Marché aux épices d'Istanbul de 1998 a été provoquée accidentellement. Elle vit en exil depuis. Ses recherches sur l'histoire des luttes sociales en Turquie montrent que, même dans un contexte de haute répression, les mouvements contestataires peuvent se multiplier et construire des nouveaux modes d'action. Le 21 juin 2022, l'agence de presse publique turque a annoncé l'annulation par la Cour Suprême de Turquie du quatrième acquittement de Pinar Selek, prononcé le 19 décembre 2014 par le Tribunal criminel d'Istanbul. Auparavant, Pinar Selek avait effectivement comparu au cours de trois procédures criminelles, qui ont toutes constaté son innocence, au long des 25 années de persécution politico-judiciaire qu'elle continue à subir.

Six mois après l'annonce par voie de presse de l'annulation de l'acquittement, la décision de la Cour Suprême a été enfin notifiée aux avocat.es de Pinar Selek, ce 6 janvier 2023, par la Cour d'Assise d'Istanbul. Ces six mois d'attente insupportable et de nouvelle torture psychologique pour Pinar Selek se soldent par une parodie de justice. Pinar Selek fait l'objet

d'une mesure de mandat d'arrêt international demandant son emprisonnement immédiat. Cette décision est prise par le Tribunal Criminel d'Istanbul avant même que les juges de cette juridiction ne se soient prononcés lors d'une première audience, fixée au 31 mars 2023. Une délégation assistera, au nom des signataires, au procès du 31 mars 2023, à Istanbul, et d'ici là les collectifs de solidarité avec Pinar Selek (dont Solidaires fait parti) demandent : au gouvernement français de prendre toutes les mesures de protection et de sécurité pour Pinar Selek, citoyenne franco-turque, et d'adresser une protestation officielle auprès des autorités turques ; aux autorités turques, d'annuler immédiatement et sans condition la condamnation à perpétuité de Pinar Selek et de mettre fin au harcèlement judiciaire ininterrompu dont elle est victime. Ils appellent enfin les ami-es de Pinar Selek, les artistes, les universitaires et les militant.es à redoubler d'efforts, à étendre leurs mobilisations en soutien à toutes les victimes du pouvoir turc et à préparer des délégations nombreuses pour se rendre à Istanbul le 31 mars prochain pour exiger la vérité et la justice pour Pinar Selek ! Et invitent le plus grand nombre à participer à la conférence de soutien à Pinar Selek qui aura lieu le mercredi 29 mars 2023, à l'auditorium de l'Hôtel de ville de Paris.

<https://www.solidaires.org/sinformer-et-agir/actualites-et-mobilisations/internationales/communique-commun-mandat-darret-international-et-nouvelle-annulation-de-son-acquittement-solidarite-avec-pinar-selek/>

## Un livre : *Rage against the machisme* de Mathilde Larrère

En cette période où pleuvent les synthèses sur ce que l'on sait des femmes ou du féminisme, du genre et des luttes sociales qu'ont menées les femmes, « *Rage against the machisme* » est éclatant de fraîcheur. Sur un mode incisif et familièrement déjanté, Mathilde Larrère prouve combien elle sait son XIXe siècle autant que le XXe, tant par l'érudition de la formation la plus orthodoxe que pour être tombée dans la marmite du militantisme dès l'enfance. Les femmes ont une histoire, une histoire de luttes pour leurs droits, conquis, arrachés, défendus, une histoire de colère contre les discriminations, les inégalités, une « *Rage against the Machisme* ».

L'historienne retrace les combats féministes de la Révolution française jusqu'au mouvement #MeToo d'aujourd'hui, sur les pas de Louise Michel, de Gisèle Halimi, mais aussi de tant d'autres invisibilisées, comme Pauline Léon, Malika El Fassi, les colleuses contre les féminicides...

À l'histoire, le livre mêle des récits, des documents d'époque, des chansons et des slogans, reflétant l'ardeur et la détermination de celles qui n'acceptent pas l'inégalité des sexes, montrant combien elles se tiennent la main au-delà des siècles. Luttent pour l'égalité, pour les droits de voter, s'instruire, se défendre, gouverner leurs propres corps, mais aussi pour l'émancipation des femmes des colonies : autant de domaines où la liberté des femmes a été bafouée, autant de droits à conquérir et à défendre, encore, aujourd'hui et demain.

